



# S'Wescherblattel

N° 107

Mars 2025

## Le mot du Maire



### Mairie de Westhouse

137 rue Principale  
67230 Westhouse

Téléphone : 03 88 74 40 05

#### **Nous contacter**

secretariat.mairie@westhouse.fr

#### **Site internet**

[www.westhouse.info](http://www.westhouse.info)

#### **Page Facebook**

<https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478>

### Au sommaire

<b>La Mairie</b>	<b>2</b>
<b>Les infos</b>	<b>10</b>
<b>Les anniversaires</b>	<b>16</b>
<b>Les associations</b>	<b>18</b>
<b>Rétrospective</b>	<b>24</b>



Liewi Weschere, liewi Wescher,

Ce matin, comme chaque matin, je me rends à la mairie. Il est 7h30. Avant même que la journée ne batte son plein, je retrouve les agents municipaux pour revoir ensemble l'organisation des tâches et des priorités du jour.

8h00, les secrétaires arrivent. Nous faisons rapidement le point sur les dossiers en cours, les courriers reçus et les requêtes des administrés. Les responsabilités sont nombreuses. À peine ce premier échange terminé, je me dirige vers une réunion importante : une visite de chantier attendue de longue date. C'est un moment clé pour notre projet communal, où chaque détail compte.

Sur place, l'effervescence est palpable. L'ensemble des adjoints, une partie du conseil municipal, l'architecte, le bureau d'études ainsi que les différents corps de métier sont réunis. L'aboutissement de quatre années de travail, de réflexion, de planification et de recherche de financements prend enfin forme sous nos yeux. Ce chantier, fruit de nombreux efforts collectifs, symbolise notre engagement à améliorer la qualité de vie des habitants.

L'un des piliers de ce projet consiste à regrouper toutes les classes élémentaires au sein de l'école de la place. Ce vaste établissement, entièrement rénové, offre désormais un cadre d'apprentissage moderne et adapté aux besoins des élèves et enseignants. Un soin particulier a été apporté à la restauration des bâtiments, en veillant à respecter leur identité patrimoniale tout en les dotant d'équipements contemporains. Par ailleurs, un nouveau réseau de chaleur a été mis en place pour alimenter l'ensemble des édifices communaux situés au centre du village, garantissant ainsi une meilleure efficacité énergétique et une empreinte écologique réduite.

Un autre aspect phare de ce projet est la réhabilitation de la maison Walter, intégrée de manière harmonieuse à l'ensemble. La grange attenante, autrefois en déclin, a été transformée en un hall couvert, un véritable espace de convivialité destiné à accueillir des événements culturels, des rencontres et des moments de partage entre les habitants. De son côté, la cour de l'école a été repensée et agrandie pour laisser davantage de place à la nature : de nouveaux espaces végétalisés apportent fraîcheur et biodiversité, offrant ainsi aux enfants un environnement plus agréable et propice aux découvertes.

Enfin, l'ancienne maison alsacienne, a été magnifiquement restaurée et mise en valeur. Ce bâtiment, témoin de l'histoire de notre village, abrite aujourd'hui la nouvelle bibliothèque, une salle de réunion ainsi qu'un local à vocation multiple. Ce lieu, à la fois chargé d'histoire et tourné vers l'avenir, deviendra sans aucun doute un point central pour la vie associative et culturelle de notre commune.

Le réveil sonne ! Tout cela n'aurait-il été qu'un songe ? Et pourtant, comme le disait si bien un célèbre américain : « *Tous nos rêves peuvent devenir réalité si nous avons le courage de les poursuivre.* » Osons poursuivre ensemble cette ambition, avec persévérance et détermination, pour bâtir un avenir toujours plus prometteur pour notre village.

Mit Geduld un Zit kommt m'r wit.

**Votre Maire**



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 décembre 2024

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, ETIENNE Céline, FEIST Agnès, FROMM Éric, FUHRMANN Mireille, GASS Marc, LUTZ Franck, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, RINGEISEN Christian, SCHEER Thomas, WEEBER Marie-Anne, WISSENMEYER Franck, WOEHREL Véronique

Absents excusés : SCHAEFFER Véronique (procuration à WEEBER Marie-Anne),

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

Secrétaire de séance : ETIENNE Céline

### ORDRE DU JOUR

#### 1/ DCM20240007-1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, À L'UNANIMITÉ, de procéder à la désignation de Madame Céline ETIENNE pour remplir cette fonction.

#### 2/ DCM20240007-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024

Le Conseil Municipal **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** : Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 septembre 2024.

#### 3/ Administration générale

##### DCM20240007-3 : Ajout d'une compétence aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire rappelle aux conseillers les délégations que ces derniers lui ont attribuées en début de mandat. Il leur explique qu'il s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas se porter partie civile au nom de la commune dans un sinistre (destruction d'un panneau par un particulier rue de Valf) car il n'avait pas de délégation à cet effet.

Il leur demande d'ajouter la compétence alinéa 16° de l'article L2122-22 du CGCT « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants », aux autres délégations qui lui sont déjà accordées.

Vu l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, permet au Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la

commune dans les actions intentées contre elle dans la limite des 1 000 €.

Cette délégation de compétence est ajoutée à ses autres délégations établies dans la délibération n° 20200004-3-1 du 08/06/2020.

#### 4/ Ressources Humaines

##### Présentation du RSU 2023

Le Maire présente aux conseillers le Rapport Social Unique 2023.

##### Informations

- Le Maire indique aux conseillers que Laurent HUG est devenu fonctionnaire titulaire depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- Le Maire explique aux conseillers qu'il a reçu 2 candidats pour le poste d'agent d'entretien d'espaces verts pour remplacer Jacqui Trapp - poste financé à 60% par la Collectivité Européenne d'Alsace - mais que le mercredi 4 décembre, cette dernière l'a informé de la non-reconduction des contrats CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour les mairies.

#### 5/ Finances

##### Fongibilité des crédits :

Pour rembourser un trop perçu de la CCCE datant de 2021, 350 € du chapitre 11 va être basculé vers le chapitre 67 (charges spécifiques).

##### Information sur les ressources fiscales perçues par la commune

Le Maire présente aux conseillers le montant reçu par le Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement des mutations à titre onéreux (FDPTADE) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Il leur présente un tableau comparatif avec les deux années précédentes et leur signale une baisse de presque 10 000 € du montant perçu par la commune sur le FDPTADE.

#### 6/ Bâtiments communaux

##### DCM20240007-4 : Changement d'adresse du siège du Conseil de Fabrique

Le Maire expose :

Il a contacté l'évêché pour que ce dernier désaffecte totalement le presbytère, la première condition pour obtenir la désaffectation est de trouver un nouveau siège pour le Conseil de Fabrique.

Lors de la dernière réunion du Conseil de Fabrique, ce dernier a voté le changement d'adresse de leur siège. Il ne sera plus situé au presbytère sis 147 rue du Maréchal Joffre mais se situera à la salle Saint Léon sise au 181 A rue du Château et prendra le nom de Paroisse catholique Saint Matthieu.

Le Maire demande aux conseillers d'acter ce changement de siège.

Le Conseil Municipal entérine, À L'UNANIMITÉ, la décision du Conseil de Fabrique d'installer définitivement son siège, qui prendra le nom de paroisse catholique Saint Matthieu, à la salle Saint Léon, située au 181 A rue du Château.

#### **DCM20240007-5 : Antenne 4G**

Le Maire explique aux conseillers que la société Totem demande à la commune de signer une convention pour l'installation d'une nouvelle antenne sur le mât déjà présent. Il leur dit qu'il a demandé à l'entreprise de trouver un moyen d'atténuer l'impact visuel de l'antenne mais cette dernière lui a signifié que ce n'était pas possible.

Il propose aux conseillers de signer la convention, puisqu'il n'y a aucun recours possible, et ajoute que le montant du loyer pour cette nouvelle antenne sera de 5 000 € au lieu des 3 500 € actuels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à 13 voix POUR, une voix CONTRE (Céline ETIENNE) et 4 abstentions (Audrey KISTNER, Estelle FRITSCH, Marie-Anne WEEBER, Véronique SCHAEFFER) la signature de la convention par le Maire.

#### **7/ Voirie**

##### **Information**

Le Maire expose :

En cas de projet de construction rue des Vergers, il y a nécessité de la pose d'un poteau incendie. Deux solutions peuvent être envisagées :

- mettre le poteau d'incendie sur une parcelle communale, la commune prendrait alors en charge les frais d'installation et d'entretien,
- Ou
- installer le poteau d'incendie sur une parcelle privée, la commune n'aurait alors aucun frais à engager.

Les conseillers municipaux s'accordent pour que la pose du poteau d'incendie se fasse sur la parcelle privée.

La commune est toujours en attente du devis concernant le pont détruit au lieu-dit Erlen.

Une réunion va être organisée, le vendredi 13 décembre 2024, concernant l'aménagement de la sortie Est de la ville avec plusieurs acteurs : CCCE, société Helmbacher et la CEA.

#### **8/Forêt**

##### **DCM20240007-6 : Travaux sylvicoles 2025 - ONF**

Christian RINGEISEN présente au Conseil Municipal deux devis concernant les travaux de l'ONF pour l'année 2025.

- le programme d'actions de l'année 2025 pour une somme estimative de 5 200 € HT
- les travaux en ADTO pour une somme de 1 800€ HT soit 2 160 € TTC

Le Conseil Municipal approuve, À L'UNANIMITÉ, les devis de l'ONF pour l'année 2025.

##### **DCM20240007-7 : Adhésion à la Charte Natura 2000**

La commune de WESTHOUSE souhaite adhérer à la Charte Natura 2000 pour la gestion des milieux ouverts. Un dossier d'adhésion sera monté et il est proposé aux élus d'engager la commune, pour une période de 5 ans.

Contexte :

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation des sites : les mesures agro-environnementales et climatiques (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les chartes Natura 2000.

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.

Cette charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs, comporte un ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée. Ces engagements sont formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides) et peuvent faire l'objet de contrôles.

L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs. Elle porte sur une durée de 5 ans et ouvre droit à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, applicable sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations : l'exonération porte sur les 3/4 des droits de mutations,
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales : les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable,
- Garantie de gestion durable des forêts : cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

## **GESTION FORESTIERE**

1. Conserver et favoriser les essences locales des boisements existants au bord des cours d'eau (toutes forêts)
2. Favoriser les essences locales et diminuer la part des essences allochtones\* (Forêts publiques)
3. Ne pas augmenter la part des essences allochtones\* (Forêts privées soumises à plan simple de gestion)
4. Limiter la surface des coupes rases (Toutes propriétés de surface d'au moins 2 ha d'un seul tenant)
5. Ne pas déposer de déchets d'exploitation des bois et ne pas débarquer dans les milieux ouverts (Toutes forêts)
6. Interdiction de l'emploi des produits phytocides à l'exception des opérations de lutte contre les espèces invasives (Forêts publiques)

## **GESTION DES MILIEUX OUVERTS**

7. Maintenir les éléments paysagers existants : bosquets, haies, talus...
8. Maintenir les prairies permanentes
9. Maintenir les caractéristiques et la microtopographie des prairies humides
10. Gérer les digues du Rhin en favorisant la biodiversité

## **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

11. Préserver la qualité de l'eau en maintenant des zones tampons
12. Préserver le débit d'étiage en limitant les pompages à proximité des cours d'eau
13. Maintenir les roselières, cariçaies, mégaphorbiaies autour des plans d'eau, sur les berges des cours d'eau et à proximité des zones humides
14. Préserver les zones humides en proscrivant les travaux d'assèchement et de nivellement
15. Limiter les dérangements de la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau, sur leurs berges et dans les roselières

## **LES ACTIVITES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

16. Information et concertation relatives aux projets de loisirs

*\*originnaire d'un autre territoire*

Ainsi, à la lumière des enjeux Natura 2000 et de la politique de développement durable communale, la commune s'engage à signer la nouvelle charte lui permettant :

- de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti pendant 5 ans pour toutes les parcelles incluses dans le territoire concerné,
- de bénéficier d'une garantie de gestion durable des parcelles forestières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix POUR, 2 voix CONTRE (Franck LUTZ, Thomas SCHEER) et 2 abstentions (Eric FROMM, Christian RINGEISEN).

- d'approuver l'engagement de la commune dans la charte Natura 2000 pour une durée de 5 ans,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette dernière.

## **Information :**

Le jeudi 19 décembre 2024 à 20h à la mairie aura lieu une vente de bois, 40 lots seront disponibles.

## **9/Culture**

### **DCM20240007-8 : Mise à jour des tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin communal**

**Vu** les délibérations du 5 juin 2001 et du 14 mars 2002 concernant le financement du bulletin communal.

Le Maire rappelle aux conseillers que le bulletin municipal est financé en partie par des insertions publicitaires.

Les prix sont les suivants :

1/8° de page: 60 euros

1/4 de page: 120 euros

1/2 de page: 240 euros

Il leur explique que le prix des insertions publicitaires sur une page entière n'a pas été déterminé. Il propose aux conseillers que le prix de la page entière soit fixé à 400 euros.

Le Conseil Municipal approuve, À L'UNANIMITÉ, le prix de 400 € pour les insertions publicitaires dans le bulletin communal pour une page entière.

## **Information :**

Le Maire informe les conseillers qu'il a signé une convention-type de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace concernant la bibliothèque permettant entre autres l'accès à des collections complémentaires et à des prêts de matériel technique.

## **10/ Intercommunalité**

### **DCM20240007-9 : Convention de participation financière - Trajectoire ZAN - Approches et réflexions à l'échelle intercommunale**

#### **Le Maire expose**

Afin de favoriser la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), la loi Climat et Résilience impose d'ici 2031, de réduire de moitié au moins la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale par rapport à celle de la période 2011-2021 (de 250 000 à 125 000 hectares) ; d'ici 2050, atteindre la ZAN, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a souhaité mener des approches et réflexions visant à :

- aider et accompagner les réflexions politiques en matière d'enjeux territoriaux dans le cadre de la trajectoire ZAN. La CCCE ne veut pas être en attente de chiffres de la part du SCOTERS mais être moteur et évaluer les besoins du territoire ;
- définir une vision commune des enjeux en lien avec les compétences à l'échelle intercommunale.

La réalisation des approches consiste à un ensemble de consolidation de données récupérées à l'échelle communale. Des documents ont été produits à l'échelle de chaque commune (Bilan de la consommation des

ENAF) et des échanges ont été organisés dans chacune des mairies (échanges ZAN et recensement de projet).

À cet effet, une convention avec l'ATIP a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024, pour un montant de 17 700 €. Afin d'accompagner les Communes dans le dispositif ZAN, il a été convenu que la Communauté de Communes prendrait en charge 50 % du coût lors du premier comité de pilotage ZAN, tenu le 15 mai 2024.

Les 50 % restants seront ainsi couverts par les 28 communes du territoire, avec une participation fixée à 320 € par commune

Aussi, il y a lieu ce jour d'autoriser le Maire à signer une convention de participation financière permettant la facturation de cet accompagnement.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**ENTENDU l'exposé du Maire, À L'UNANIMITÉ, ACCEPTE** la convention déterminant les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la mission et les modalités de participation financière de la Commune de Westhouse au titre des approches et documents produits à l'échelle communale.

**S'ENGAGE** à financer une part de l'étude contribuant à lui apporter des éléments d'observation à l'échelle communale et à échanger sur le ZAN dans le cadre d'un rendez-vous spécifique organisé dans chaque mairie et à verser la participation de 320 euros.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de l'étude « TRAJECTOIRE ZAN - Approches et réflexions à l'échelle intercommunale » intégrant tous les éléments répertoriés dans la convention dédiée et qui ont fait l'objet d'échanges en conseil communautaire.

### **DCM20240007-10 : Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle de l'école maternelle pour le périscolaire avec la CCCE**

Le Maire expose :

Le périscolaire utilise la salle de motricité de l'école maternelle du Saule.

Par délibération n°2024-123 prise en date du 2 octobre 2024, le Conseil communautaire a validé la mise en place de conventions à titre gratuit s'agissant des biens immobiliers et mobiliers des Communes, affectés à l'exercice des compétences transférées au profit de la CCCE de restauration scolaire et d'activités périscolaires.

Le Maire demande l'autorisation aux conseillers de signer cette convention avec la CCCE.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de motricité de l'école maternelle du Saule.

### **11/ Devis**

#### **DCM20240007-11 : Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis**

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

**Vu** la délibération n°20200004-3-1 en date du 8 juin 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ, PREND ACTE** du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- ♦ Devis SPYRAL – tube LED école – 32,80 € HT soit 36,36 € TTC
- ♦ Devis Fontan – vérifications électriques et gaz pour 12 bâtiments communaux – 3 290 € HT soit 3 948 € TTC
- ♦ Devis Wurth – chaussures agent technique + outillage – 198,75 € HT soit 246,92 € TTC
- ♦ Sapins HAAS – 40 sapins + 10 fagots – 1 160 € TTC
- ♦ Devis Scop espaces verts – 40 tuteurs – 230 € HT soit 276 € TTC
- ♦ Devis MSV Ingenierie – plaquettes cimetière – 60 € HT soit 84 € TTC
- ♦ Devis Launay – chaudière – école maternelle – 102,50 € HT soit 123 € TTC
- ♦ Devis HUSSER nettoyage – réévaluation contrat nettoyage école – 430 € HT soit 516 € TTC
- ♦ Devis JPP – remplacement jardinière – 606,55 € HT soit 727,86 € TTC
- ♦ Devis GMG – plantation parvis de l'église – 785,62 € HT soit 864,18 € TTC
- ♦ Devis Imprimerie KOCHER – bulletin communal – 3 077 € HT soit 3 692,40 € TTC
- ♦ Devis LAUNAY SAV – chaufferie école maternelle – 647,53 € HT soit 777,04 € TTC

### **9 / DIA**

Le Conseil Municipal prend connaissance de 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

Le Maire présente aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme accordées ou refusées depuis le dernier Conseil Municipal.

### **10/ Informations diverses**

Le Maire rappelle aux conseillers que l'année dernière, la commune a voté la mise en place d'une borne de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée. Cette dernière va être installée le dimanche 16 novembre 2025. Il demande aux conseillers si parmi eux, certains veulent se proposer comme volontaires pour créer un groupe de travail pour préparer la cérémonie d'inauguration prévue à cet effet. Eric FROMM, Mireille FUHRMANN et Christian RINGEISEN se proposent comme volontaires. Franck WISSENMEYER demande où sera installée la borne. Le Maire lui répond que le lieu d'emplacement n'a pas encore été déterminé.

Le secrétariat est à la recherche d'un nouvel opérateur téléphonique, le contrat de location de l'autocommutateur étant arrivé à expiration. Le but étant d'obtenir de meilleures prestations ainsi qu'une baisse de la facture d'environ 30%, il leur dit qu'il a déjà reçu 2 commerciaux et contacté Orange sur le sujet.

Le Maire informe les conseillers qu'il y aura une opération de démarchage à domicile du 11/12/2024 au 31/12/2024 (hors jours fériés) pour la vente de contrats d'énergie par la Société ENGIE. Christian Ringeisen demande si la société a sollicité l'accord de la commune pour le faire, ou si c'est à titre informatif. Le Maire lui répond que le démarchage à domicile est réglementé par arrêté depuis l'année dernière, et, que toute personne ou société désirant faire du démarchage à domicile devait se déclarer en mairie 15 jours avant, et que si cette dernière ne fournissait pas les documents demandés (carte des agents, nom de société...) qu'il pouvait faire intervenir la gendarmerie.

Le Maire explique qu'il a reçu le rapport de vérification des 3 aires de jeux par l'entreprise Vivaparc. L'aire de jeux du Kirweg pose un problème de dangerosité du fait de sa vétusté. Les adjoints et lui-même se posent la question du devenir de cette aire de jeux. Véronique WOERHEL demande si l'aire est très fréquentée, ce à quoi Audrey KISTNER répond que les personnes qui l'utilisaient ne le font plus et qu'elle a perdu son attrait depuis la construction de la grande aire de jeux. Les conseillers sont tous d'accord pour que les jeux y soient démontés.

Mireille FUHRMANN signale le manque de visibilité du panneau d'interdiction des animaux dans la grande aire de jeux. Le Maire lui indique qu'il y a déjà un panneau mais qu'il va en faire rajouter un plus visible. Elle lui dit aussi que la poubelle est trop près des bancs et est gênante, le Maire lui dit qu'elle sera déplacée.

Mireille FUHRMANN signale qu'un des lampadaires, place de l'Eglise, penche, Nicolas EHRHARD lui répond qu'il va être changé avant la fin de l'année.

Mireille FUHRMANN indique qu'un couple de personnes âgées a demandé à pouvoir participer financièrement à l'organisation du repas pour les séniors.

Agnès FEIST fait remarquer que des branches d'arbre gênent la visibilité du panneau 40km/h rue de Benfeld, le Maire lui dit que les branches ont été coupées pour qu'il n'y ait plus de soucis.

Estelle FRITSCH invite les conseillers à participer à la marche aux lampions organisée par l'AGF le vendredi 6 décembre 2024.

Audrey KISTNER indique aux conseillers que la fête de Noël des séniors aura lieu le 15 décembre 2024, 200 personnes sont attendues.

Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 21h55.

La secrétaire de séance  
Céline ETIENNE

Le Maire  
Christian STRIEBEL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 04 mars 2025

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, ETIENNE Céline, FEIST Agnès, FROMM Éric, FUHRMANN Mireille (arrivée en cours de séance), GASS Marc, LUTZ Franck, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, SCHEER Thomas, WEEBER Marie-Anne, WISENMEYER Franck, WOEHREL Véronique

Absents excusés : RINGEISEN Christian (procuration à STRIEBEL Christian),

Secrétaire de séance : FEIST Agnès

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

#### 1/DCM20250001-1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, À L'UNANIMITÉ, de procéder à la désignation de Madame Agnès FEIST pour remplir cette fonction.

#### 2/ DCM20250001-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Le Conseil Municipal **APPROUVE** À L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 décembre 2024.

#### 3/ Ressources Humaines

- ♦ Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande de mise en disponibilité d'un an de la part de l'ATSEM Anne SIMLER. Il leur indique qu'il a accepté sa demande. Une annonce pour la remplacer temporairement a été faite sur le site « emploi territorial », les premiers entretiens débutent mercredi 5 mars 2025.
- ♦ Le Maire informe les conseillers que les entretiens professionnels pour 2024 ont débuté.
- ♦ Le Maire indique aux conseillers que Linda HERTZOG est devenue fonctionnaire titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- ♦ La secrétaire générale de mairie cherche des possibilités de financement pour le recrutement d'un agent technique auprès de France Travail pour remplacer Jacqui TRAPP après son départ le 1<sup>er</sup> mai 2025.

**DCM20250001-3 : Approbation d'un contrat de service pour les travaux de gestion comptable et administrative entre la Commune et l'Association Foncière**

Le Maire expose :

Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023, les travaux de secrétariat de l'Association Foncière étaient réalisés par M. Bernard BARTHELME mais devaient être saisis en comptabilité par le secrétariat de la mairie. Le Président de l'Association Foncière avait proposé la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune pour effectuer ces travaux de secrétariat et comptabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette proposition avait été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la réunion du 18 janvier 2024. Cependant, après discussion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Bas-Rhin, il s'est avéré que cette convention ne pouvait être appliquée en raison du statut de l'agent. Le Président de l'AF a donc proposé à son Bureau d'annuler cette dernière et de la remplacer par une nouvelle convention de prestation de service avec la mairie de Westhouse, pour les travaux de secrétariat et de gestion comptable.

Cette convention a pour objet :

- De fixer les modalités d'intervention du secrétariat de la mairie
- De fixer le coût du remboursement des travaux de secrétariat et de gestion comptable effectués par la mairie. Cette prestation sera facturée 33.34€/heure à raison de 24h/an et prendra effet rétroactivement pour les travaux déjà effectués pour l'Association Foncière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil

Municipal, À L'UNANIMITÉ des membres présents, approuve le projet de convention de prestation de service avec l'Association Foncière de Westhouse et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**4/ Finances**

**DCM20250001-4 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales « C.G.C.T. » et notamment son article L.1612-1 alinéa 3 et la délibération du 8 avril 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024 ;

**Considérant** que le budget primitif 2025 sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de sa séance plénière prévue courant du mois d'avril 2025,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière de la collectivité et d'honorer les dépenses d'investissements jusqu'à cette date afin de faire face à des besoins d'équipements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ des membres présents, autorise, conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du C.G.C.T., Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Collectivité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section au titre du budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation définie dans l'état ci-après :

INTITULÉ	ARTICLE	BUDGET 2024	CREDITS OUVERTS 1/4
Frais d'étude	2031	50 000.00 €	12 500.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		50 000.00 €	12 500.00 €
Plantation d'arbres et d'arbustes	2121	21 000.00 €	5 250.00 €
Hôtel de Ville	21311	0.00 €	0.00 €
Bâtiments scolaires	21312	0.00 €	0.00 €
Equipements de cimetière	21316	0.00 €	0.00 €
Immeubles de rapport	21321	352 607.00 €	88 151.75 €
Réseaux câblés	21533	6 050.00 €	1 512.50 €
Réseaux électrification	21534	62 660.03 €	15 665.00 €
Autres matériels de bureau, mobiliers	217848	500.00 €	125.00 €
Autres immobilisations corporelles	2188	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		445 317.03 €	110 704.25 €

Le Maire présente aux conseillers les tarifs de l'assurance pour les bâtiments et les véhicules de la commune sur les 3 dernières années afin d'attirer leur attention sur la hausse des tarifs.

**DCM20250001-5 : Modification des tarifs de concessions cimetière**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la

nécessité d'actualiser les tarifs du cimetière communal afin de les harmoniser.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2223-1 à L.2223-21 relatifs à la gestion des cimetières et concessions funéraires et l'article L.2121-29 du CGCT relatif aux compétences du Conseil Municipal en matière de fixation des tarifs des services publics locaux ;

**Vu** le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif à la réglementation funéraire et à la gestion des concessions et la délibération du 7 septembre 2015 relatif à la revalorisation des tarifs des concessions cimetières et celle du 8 juin 2020 relatif au tarif des concessions du colombarium Lunetio ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour la grille tarifaire des concessions cimetières afin d'en harmoniser les prix.

Après discussions le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ des membres présents, décide d'approuver la modification des tarifs du cimetière communal comme suit :

Type de concession	Tarifs
Tombe simple 30 ans	150 €
Tombe simple 50 ans	250 €
Tombe double 30 ans	270 €
Tombe double 50 ans	450 €
Colombarium Pyramide 15 ans	600 €
Colombarium Pyramide 30 ans	1 000 €
Colombarium Lunetio 15 ans	600 €
Colombarium Lunetio 30 ans	1 000 €

À 20h26, Madame Mireille FUHRMANN rejoint la séance. Elle n'a donc pas participé aux votes des délibérations n° DCM20250001-1 à n°DCM20250001-5.

## **5/ Voirie**

### **DCM20250001-6 : Devis reconstruction du pont agricole – lieu-dit Erlen**

Nicolas EHRHARD expose aux membres du Conseil Municipal : il a demandé plusieurs devis afin de reconstruire le pont qui s'est effondré au lieu-dit Erlen, il leur présente le devis choisi et établi par l'entreprise « Arkédia » pour un montant de 40 706.20 € HT soit 48 847.44 € TTC. Afin d'assurer la bonne exécution de cette prestation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce devis et à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières qui en découleront.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et les articles L.2121-29 du CGCT et L.2122-22 du CGCT ainsi que le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux ;

**Considérant** la nécessité de reconstruire le pont agricole afin de rétablir l'accessibilité et la libre circulation sur le chemin situé au lieu-dit Erlen

**Décide** À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise « Arkédia » pour un montant de 40 706.20 € HT soit 48 847.44 € TTC et à entreprendre toutes les démarches administratives,

financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, y compris la signature de tout document y afférent.

### **DCM20250001-7 : Devis signalisation - Rue de Benfeld**

Nicolas EHRHARD informe les conseillers qu'il a demandé un devis à l'entreprise « Multi services routiers » pour la réfection de la signalisation de l'îlot route de Benfeld avec l'ajout d'un marquage au sol indiquant la limitation de vitesse. Afin d'assurer la bonne exécution de cette prestation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce devis et à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières qui en découleront.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et les articles L.2121-29 du CGCT et L.2122-22 du CGCT ;

**Décide** À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise « Multi services routiers » pour un montant de 1 828.40 € HT soit 2 194.44 € TTC. Et à entreprendre toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, y compris la signature de tout document y afférent.

Le Maire informe les conseillers qu'il va faire une demande de subvention commune pour les deux devis au titre de la répartition du produit des amendes de police à la CEA.

Le Maire explique aux conseillers que la commune a reçu une demande pour l'installation d'un nouveau food truck « La laitue carnivore » en janvier. Après entretien avec le commerçant, il a été convenu qu'il puisse venir à condition de ne pas empiéter sur les horaires de l'autre food truck « So fresh, So good » les mercredis soir en semaines paires ni sur ceux du restaurant « La cour des moineaux ». Une convention a été signée avec le food truck la « Laitue carnivore » afin qu'elle vienne les jeudis des semaines impaires. Le patron de « So fresh, So good » a donc décidé d'annoncer son départ de la commune sur les réseaux sociaux avant de finalement se rétracter. Le Conseil Municipal accepte son retour et une nouvelle convention sera signée.

Le Maire informe les conseillers que la ferme GOETTELTMANN a fait une demande pour l'exonération du droit de Place mais qu'elle a été refusée car le montant du droit de place est de 5 € par passage.

## **6/ Devis**

### **DCM20250001-8 : Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis**

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal et la délibération n°20200004-3-1 en date du 8 juin 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ,

**PREND ACTE** du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu

des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- ◆ Devis Launay Sav - remplacement sonde école maternelle - 350,82 € HT soit 420,98 € TTC
- ◆ Devis Imprimerie Kocher - Panneau bibliothèque - 147€ HT soit 176,40 € TTC
- ◆ Devis Gaessler - Fleurissement estival 2025 - 1 894,30€ HT soit 2 083,73 € TTC
- ◆ Devis Goerger - Fleurissement estival 2025 - 2 190,75 € HT soit 2 409,83 € TTC
- ◆ Devis Alsace Lorraine Vérifications - Vérifications des buts de football et des paniers de basket - 525 € HT soit 630 € TTC
- ◆ Devis GMG - terreau pour les plantations - 353,52 € HT soit 388,87 € TTC

## **9 / DIA**

Le Conseil Municipal prend connaissance de 7 Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

Le Maire présente aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme accordées ou refusées depuis le dernier Conseil Municipal.

## **10/ Informations diverses**

- ◆ Le Maire informe que la commission chargée de l'organisation de l'inauguration de la borne de la 2<sup>ème</sup> DB a décidé que celle-ci sera installée sur le parvis de l'Eglise et que la cérémonie aura lieu le 15 novembre 2025 à 10 heures. Une demande de présence militaire a été faite, le délégué a répondu qu'aucun peloton du Bas-Rhin n'a participé à la libération du village et qu'il faudra inviter les régiments concernés.
- ◆ Le Maire présente un arrêté préfectoral du 26 février 2025 autorisant la désaffectation du presbytère et du transfert de la paroisse de Westhouse. L'ES a contacté le Maire pour supprimer les câbles électriques aériens à titre gratuit près du presbytère.
- ◆ Il leur explique que le service administratif est toujours à la recherche d'un nouvel opérateur pour le standard téléphonique.
- ◆ Le Maire informe les conseillers que l'aire de jeu du Kirweg a été supprimée et que la convention d'occupation du terrain qui liait la commune aux particuliers propriétaires du terrain a été résiliée.
- ◆ Le Maire présente au conseillers un arrêté préfectoral du 28 février 2025 portant autorisation d'exploiter un élevage de 100 000 emplacements de poulettes futures pondeuses, classé en ICPE à EARL DERIVAUX
- ◆ Audrey KISTNER confirme l'organisation du Firowettraffe et souhaite créer un groupe de volontaires pour travailler l'amélioration et dynamisation de la formule. Franck LUTZ, Thomas SCHEER, Jacky MOENCH et Jean-Christophe MULLER se portent volontaires.
- ◆ Le Maire informe le Conseil que la Commission Communale sur les Impôts Directs va se réunir prochainement, un représentant du service des impôts se déplacera à cette occasion.
- ◆ Il leur dit que la piste cyclable (tronçon Westhouse Uttenheim) va débuter en fin d'année.
- ◆ Le Maire présente la zone de Westhouse, uniquement des prairies, concernée par la Charte Natura 2000 et leur présente les engagements que la commune devra respecter :
  - Maintenir et entretenir les éléments paysagers existants : bosquets, haies, talus
  - Maintenir les prairies permanentes
  - Maintenir les caractéristiques et la microtopographie des prairies humides
  - Maintenir les roselières, cariçaies, mégaphorbiaies autour des plans d'eau, sur les berges des cours d'eau et à proximité des zones humides
  - Préserver les zones humides en proscrivant les travaux d'assèchement et de nivellement
  - Information et concertation relatives aux projets de loisirs
- ◆ Le Maire informe les conseillers que les lots de bois de l'adjudication du 19/12/2025 qui n'ont pas été pris ont été vendus à 30 € le stère après la vente il n'en reste plus que 3.
- ◆ Il les informe que le lamier est passé dans les chemins communaux la semaine dernière mais n'a pas pu être passé sur la totalité des chemins en raison de la boue.
- ◆ Audrey KISTNER rappelle aux conseillers l'organisation d'une journée convivialité le samedi 30 août 2025 suivi d'un repas à la pétanque.
- ◆ Nicolas EHRHARD rappelle aux conseillers que les plantations printanières auront lieu le samedi 24 mai 2025 et qu'elles seront suivies d'une collation à midi.
- ◆ Estelle FRITSCH rappelle aux conseillers que l'Osterputz aura lieu du samedi 5 avril 2025 et leur donne rendez-vous devant la mairie à 9h.
- ◆ Franck LUTZ demande où en est l'atelier peinture pour les décorations du village. Audrey KISTNER l'informe qu'elle attend le retour de l'agent communal qui prépare les supports.
- ◆ Mireille FUHRMANN demande au maire si la commune est entièrement équipée en LED. Estelle FRITSCH lui répond que non et quand cela sera le cas la commune pourra baisser l'éclairage sans l'éteindre afin d'économiser de l'énergie.
- ◆ Mireille FUHRMANN rapporte la demande d'un administré qui souhaiterait que la commune rappelle aux villageois de nettoyer les trottoirs devant leurs maisons. Audrey KISTNER fait savoir au Conseil que tous les ans des rappels étaient faits dans le Wescherblattel.
- ◆ Franck WISSENMEYER dit qu'un administré lui a demandé si la cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu cette année, le Maire lui répond qu'elle aura bien lieu cette année mais qu'elle sera organisée différemment.

- ◆ Véronique WOERHEL signale que l'accès à la chapelle de l'Eglise est mal éclairé et que la rampe est glissante et potentiellement dangereuse. Le Maire lui dit qu'il va voir ce qui est possible de faire afin de régler le souci.
- ◆ Marc GASS signale que certains lieux de la commune notamment rue de Benfeld sont mal entretenus et demande si les employés communaux peuvent prendre le relais. Le Maire lui rappelle que les administrés doivent nettoyer le trottoir devant leur terrain.

Tous les points ayant été abordés le Maire clôt la séance à 21h45.

La secrétaire de séance

Le Maire

Agnès FEIST

Christian STRIEBEL



Les Infos

## **i** RÉUNION D'INFORMATION

### **PRÉVENTION DES ESCROQUERIES**

**Mercredi  
16 avril 2025  
à 20 heures**

**Mairie de  
WESTHOUSE**



présentée par les gendarmes d'ERSTEIN



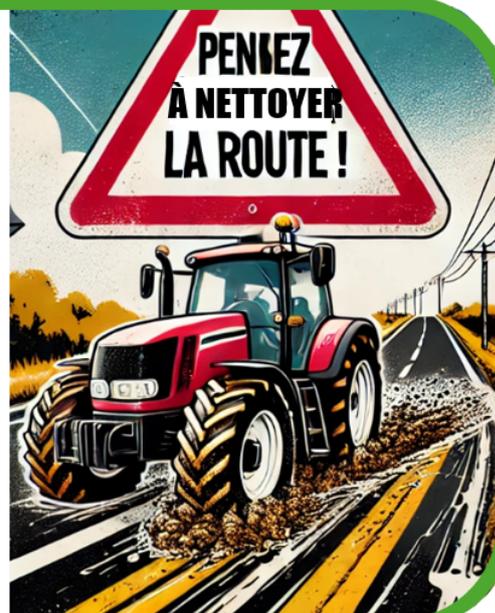
## ATTENTION



Pensez à nettoyer la **route** ou à combler les **ornières** après le passage de véhicules lourds.

- ☑ Pour éviter les accidents
- ☑ Respectez les autres usagers

Merci pour votre vigilance et votre respect des sentiers forestiers et des routes !



## Eglise Saint Matthieu

Le Conseil de Fabrique remercie chaleureusement **tous les bénévoles** qui s'investissent au sein de la paroisse tout au long de l'année.

Un grand merci à nos 36 quêteurs qui sont venus frapper à votre porte le 02 février à l'occasion de notre quête paroissiale à domicile.

Et un grand Merci à vous paroissiens et bienfaiteurs pour votre générosité.

### FETE DIEU A WESTHOUSE

La paroisse St Matthieu célébrera la FETE DIEU **dimanche 22 juin 2025**.

La messe sera célébrée à 9h30 et sera suivie de la procession du St Sacrement à travers le village. Quatre autels richement décorés par des villageois serviront de reposoir à l'ostensoir ainsi qu'à un temps de prière, de chant et de bénédiction.

Les membres du Conseil municipal, la Chorale Ste Cécile, l'Entente Musicale Stotzheim-Westhouse, les Sapeurs-Pompiers, les Servants d'autels, les lecteurs et tous les paroissiens accompagneront par leurs chants, leurs musiques et leurs présences.

Nous sommes tous invités à participer à cette fête.  
Un grand merci à tous ceux qui contribuent à sa réussite.

## Point lecture



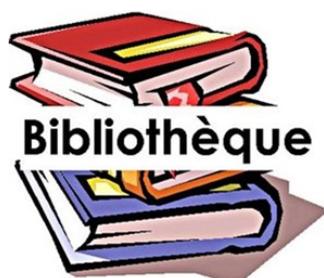
Nouveauté !

Tous les jeudis, Serge vous propose d'intégrer le club d'échecs.  
À l'école de la place, à partir de 17h45 pour les débutants et à 18H15 pour les confirmés.

## Bibliothèque

Venez également découvrir la nouvelle sélection du prix paragraphe 2025.  
Vous avez jusqu'au mois d'octobre pour voter pour votre roman préféré.  
À découvrir et à emprunter aux horaires d'ouverture.

L'équipe de la bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour animer ou tenir des permanences. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter !



Pour plus d'informations :

[bibliotheque.westhouse@gmail.com](mailto:bibliotheque.westhouse@gmail.com) ou au **06 88 92 47 20**

Horaires d'ouverture de la bibliothèque de Westhouse :  
**mercredi de 14h à 16h**  
**vendredi de 17h à 18h30**  
**samedi de 10h à 12h.**

## Elsàssputz

Le traditionnel Elsàss Oschterputz aura lieu le

**samedi 5 avril 2025.**

Rien ne change, le but est toujours de donner un coup de propre à notre village avec l'aide de toutes les bonnes volontés !

Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie à 9h pour la répartition des groupes. La commune fournira les sacs poubelles.

Pensez à vous munir de gants et d'un gilet fluorescent.

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la matinée.

Merci d'avance pour votre implication dans la propreté du village.

Nous comptons sur les associations !



**Tes déchets, j'en ai plein LE BEC !**

**Elsàss Oschterputz**  
Le grand nettoyage de printemps à l'alsacienne

**14 MARS  
14 AVRIL  
2025**

**SAMEDI 5 AVRIL 2025 – 9 heures**  
Rendez-vous à la Mairie de Westhouse  
137 rue principale

Apportez vos gants, votre gilet fluorescent et votre bonne humeur !

Infos sur : [alsace.eu](http://alsace.eu)

[ici](#) Alsace [ici](#) Elsass [3](#) grand est [DNA](#) [L'ALSACE](#)

## Nettoyage des trottoirs

**J'entretiens mon trottoir !**



« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation ».

Règlement sanitaire départemental (art.32)

Nous rendons tous les habitants attentifs à la propreté des trottoirs de notre village.

En effet, chacun est responsable de la partie de trottoir ainsi que des accotements qui bordent sa propriété (bâtie ou non) et doit les maintenir en parfait état de propreté en toutes saisons, ceci afin d'assurer la sécurité des usagers.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

## Repair café

# Repair Café

Project'ill

Jetter ? Pas question !



Commune de  
WESTHOUSE



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille-haie, un vêtement à coudre, une chaise ou tout autre article en panne ou cassé (sauf les téléphones ou le gros électroménager) n'est pas forcément bon pour la poubelle !  
Pensez aux accessoires : câbles, piles, dosettes de café, cassettes, CD, haut-parleur, etc...

Venez nous voir  
à WESTHOUSE

samedi 21 juin 2025

Salle polyvalente -  
3, rue du Stade

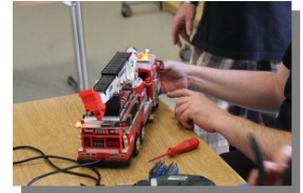
De 10h à 12h et  
de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.

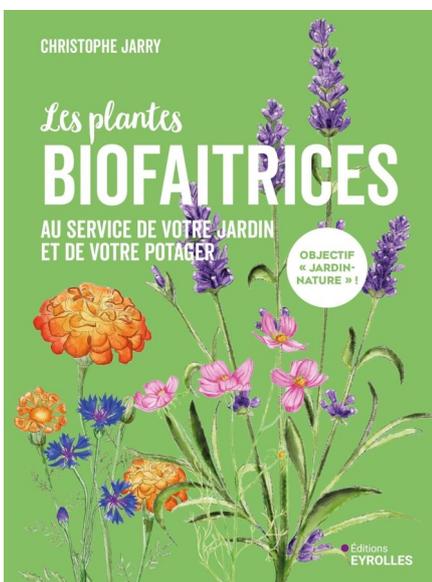


repair.ill@orange.fr www.facebook.com/repair.ill www.repaircafe.org www.ecocitoyens-erstein.fr

## Jardinage

Frédéric STUTZ nous parle de ce livre qui va être utile à beaucoup de jardiniers, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Il a eu l'honneur d'en écrire la préface.

Page Facebook : <https://www.facebook.com/100001786014963/posts/pfbid02DN2pQB64dAQkKxsG7gxNbrX3hU4LrFfxAY3DqzQgkKfDyYd5Sd8Fn5uyAdsYL61al/?d=w>



Petit résumé : Objectif « jardin nature » ! Avec l'interdiction des produits phytosanitaires, tous les amoureux des jardins sont démunis face aux bioagresseurs ou à l'expansion des plantes adventives. Même les professionnels qui ont encore accès à certains produits sont à la recherche de solutions alternatives efficaces. Les plantes biofaitrices sont ces nouvelles alliées des jardiniers ! Protectrices de la biodiversité, « bienfaitrices du vivant », elles ont chacune leurs vertus et leurs fonctions spécifiques.

Ce tout premier ouvrage dédié aux plantes biofaitrices présente l'extraordinaire richesse de ces partenaires végétales. Vous y découvrirez leurs particularités protectrices, apprendrez à les choisir et à les utiliser selon le type de jardin que vous entretenez (écologique, d'agrément, potager), pour répondre au mieux aux difficultés que vous rencontrez. Chaque espèce a son rôle à jouer, la biodiversité est une force précieuse mais fragile, la protéger grâce à des méthodes simples, respectueuses de l'environnement, est aujourd'hui à la portée de tous !

## Souvenir Français



**Le Souvenir Français** a été créé en 1887 par François-Xavier NIESSEN, un Alsacien optant.

Le Souvenir Français est placé sous le haut patronage des présidents de la République.

Le Souvenir Français est une association nationale, mémorielle, qui observe une stricte neutralité dans les domaines politiques, confessionnels et philosophiques.

Il a un triple objectif :

1. **sauvegarder** : les tombes et les monuments élevés à la gloire de ceux et de celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par leur engagement,
2. **se souvenir** : en participant aux cérémonies commémoratives et en incitant les classes de l'enseignement primaire et secondaire à participer à ces cérémonies,
3. **transmettre** : la mémoire par la connaissance de l'histoire, par le partage des valeurs de la République, en intervenant dans les établissements scolaires, les conseils municipaux, en veillant à ce qu'aucun élève ne quitte sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel et en contribuant au financement de ces voyages.



François-Xavier NIESSEN

Le **comité du Grand Ried** agit en partenariat avec les communes, les historiens, les enseignants et les anciens combattants pour transmettre la mémoire vers les jeunes générations plus particulièrement.

Vous pouvez suivre l'action de notre comité via notre site Internet et notre page Facebook :

<https://souvenir-francais-grand-ried.fr/>

<https://www.facebook.com/CdGRduSF>

**REJOIGNEZ  
NOUS**

**ADHÉREZ  
OU/ET  
DEVENEZ MEMBRE ACTIF**

Notre action vous semble utile, vous pensez que la transmission de la mémoire est importante, alors :

Les bulletins d'adhésion  
sont disponibles sur notre  
site Internet.



## Les Dampfnüdle de Mamie Georgette Par Leila Martin

### Pour une trentaine de Dampfnüdle

Les Dampfnüdle de Mamie Georgette sont salés, c'est ainsi qu'elle les connaît et les aime depuis l'enfance. Mais sachez qu'il existe aussi une version sucrée !

### Ingrédients :

- 500g de farine
- 25g de levure de boulanger
- 2 oeufs de taille moyenne
- 50 g de beurre
- 25 cl de lait
- 1 cà c de sel
- 1 c à c de sucre
- Huile



### La pâte

Délayer le sucre, le sel et la levure de boulanger émiettée dans du lait préalablement tiédi. Versez la farine dans un cul de poule (ou bassine). Formez-y un puits. Battez les œufs. Versez-les dans le puits. Et commencez à pétrir en ajoutant le beurre coupé en petits morceaux et le lait délayé avec la levure en plusieurs fois. Travaillez la pâte en la soulevant jusqu'à ce qu'elle se détache de la bassine et ne colle plus aux doigts. Posez un torchon humidifié sur le cul de poule et faites lever la pâte près d'une source de chaleur pendant au moins une heure. Dégazez la pâte en la retravaillant un peu.

### Le façonnage

Ensuite vous avez le choix entre deux méthodes pour former les Dampfnüdle. Soit vous abaissez la pâte sur 3 cm avec un rouleau et vous formez des rondelles en la découpant avec un verre passé dans la farine. Sinon, vous pouvez aussi prélever un morceau de pâte avec une grande cuillère et former une boule entre vos mains.

Déposez vos rondelles ou boules de pâte sur un plan de travail ou une planche farinée. Laissez-les lever deux heures (sans doute moins en été quand il fait très chaud).

### La cuisson

Faites chauffer environ 10 cl d'huile dans le fond de votre cocotte. Quand l'huile est bien chaude, rangez les rondelles ou les boules dans le fond de la cocotte en laissant un peu d'espace entre chacune car elles vont gonfler à la cuisson. Saupoudrez-les d'un peu de sel. Laissez cuire une petite minute, ajoutez un verre d'eau tiède (environ 20cl) et refermez immédiatement le couvercle. Faites-les ainsi cuire pendant au moins 5 minutes, vérifiez que le côté au contact du fond de la cocotte présente une jolie petite croûte dorée et si c'est le cas, retournez-les pour les faire cuire de même de l'autre côté en pensant à refermer le couvercle. Si ce n'est pas le cas, poursuivez encore la cuisson et revérifiez quelques minutes après. Attention à ne pas les faire brûler. Au besoin, n'hésitez pas à ajouter un petit peu d'eau.

Bonne dégustation !



## Les anniversaires

Joyeux  
Anniversaire



### BON ANNIVERSAIRE AUX PERSONNES NÉES EN AVRIL...

- 98 ans** : M. Camille WETTERWALD né le 09.04.1927  
**92 ans** : Mme Colette WILLMANN née Reibel le 11.04.1933  
**91 ans** : Mme Renée KLEIN née le 03.04.1934  
**88 ans** : M. Joseph SIMLER né le 14.04.1937  
**86 ans** : M. Philippe SAETTEL né le 22.04.1939  
**83 ans** : M. Jean-Paul STOEFFLER né le 21.04.1942  
**80 ans** : Mme Hélène RIEHL née Kieffer le 06.04.1945  
**78 ans** : Mme Mariette AUBRY née Lerbs le 16.04.1947  
**76 ans** : M. René REJASSE né le 30.04.1949  
**75 ans** : Mme Chantal AUBRY née Koehl le 07.04.1950  
M. Jean-Marie EHRHARD né le 27.04.1950  
M. Roger HENNINGER né le 27.04.1950  
**74 ans** : M. Jean-Pierre HERTZOG né le 01.04.1951  
Mme Monique REJASSE née Fradin le 02.04.1951  
**73 ans** : M. Roland BAPPERT né le 16.04.1952  
Mme Marie-France FEIST née Ehrhart le 26.04.1952  
**72 ans** : Mme Odile MATHI née Henry le 01.04.1953  
M. Materne HUBER né le 09.04.1953  
M. Francis MEYER né le 16.04.1953  
**71 ans** : Mme Nicole SCHERTZ née Kientz le 23.04.1954  
Mme Monique BAUMERT née Walter le 30.04.1954  
**70 ans** : Mme Rosanka MUJIC née Péric le 01.04.1955  
Mme Marie-Claire FEIST née Stadelwieser le 24.04.1955

### EN MAI...

- 89 ans** : M. Norbert KAAG né le 11.05.1936  
**86 ans** : Mme Marthe BROHM née Schwaentzel le 10.05.1939  
Mme Bernadette ROHMER née Wetterwald le 28.05.1939  
**84 ans** : Mme Marie-Odile HAXAIRE née Jost le 11.05.1941  
**83 ans** : Mme Alice SCHEER née Peter le 08.05.1942  
**81 ans** : M. Robert JEHL né le 09.05.1944  
M. Bernard REIBEL né le 11.05.1944  
**78 ans** : Mme Madeleine RINGEISEN née Riehl le 24.05.1947  
**76 ans** : M. Jean-Louis WILLMANN né le 04.05.1949  
Mme Marie-Jeanne KIEFFER née Zobler le 28.05.1949  
**75 ans** : M. Gilbert BARTHELME né le 16.05.1950  
M. Maurice KREYDENWEISS né le 22.05.1950  
M. Jean-Claude JEHL né le 28.05.1950  
**74 ans** : Mme Huguette HUCK née Zimmermann le 16.05.1951  
M. Bernard EHRHARD né le 17.05.1951  
**72 ans** : Mme Suzanne GREINER née Etter le 09.05.1953  
**71 ans** : M. ECKERT Jacky né le 22.05.1954  
**70 ans** : M. André HIERHOLTZ né le 08.05.1955  
Mme Marie-Claude SPATZ née Dugelay le 13.05.1955  
Mme Marie-Antoinette JASKIEWIECZ née Knopf le 18.05.1955



## ET EN JUIN



- 85 ans :** Mme Marie-Antoinette GOERGER née Hablitzel le 18.06.1940  
**78 ans :** M. Francis EHRHARD né le 30.06.1947  
 Mme Astride SCHNEE née Lerch le 30.06.1947  
**77 ans :** M. Paul MATHI né le 05.06.1948  
**75 ans :** M. René SPEISSER né le 15.06.1950  
**74 ans :** Mme Danielle WEHRLI née Gaijean le 25.06.1951  
**73 ans :** Mme Jeannine LUTZ née Lerbs le 06.06.1952  
 M. Germain ACKERMANN né le 08.06.1952  
**72 ans :** Mme Francine BAPPERT née Uhl le 07.06.1953  
 Mme Marie-Thérèse BOZDECH née Schneider le 14.06.1953  
 M. Jean-Marc REINBERGER né le 20.06.1953  
 Mme Marianne DESIRE née Bongartz le 21.06.1953  
 Mme Colette JEHL née Ehrhard le 30.06.1953  
**70 ans :** M. Claude HAXAIRE né le 23.06.1955



## Au calendrier



### AVRIL

- ◆ 02 EFS - Don du sang
- ◆ 12-13 ESW - Tounoi Warhammer
- ◆ 26 Amicale des Pompiers - Soirée asperges
- ◆ 27 ASW - Rosbeef

### MAI

- ◆ 08 TCW - Tournoi double surprise
- ◆ 17 ESW - Collecte vieux papiers
- ◆ 17 Clé des chants - Concert Annuel
- ◆ 18 Première Communion à Kertzfeld
- ◆ 18 AGF - Marché de printemps
- ◆ 22 PCS - Challenge vétérans
- ◆ 26/05 au 22/06 TCW - Tournoi Open seniors
- ◆ 28 EFS - Don du sang

### JUIN

- ◆ 14 APEW - Kermesse
- ◆ 14 Clé des Chants - Concert au Stade de Metz
- ◆ 15 TCW - Repas surprise
- ◆ 15 Confirmation (lieu à définir)
- ◆ 21 Clé des Chants et Entente Musicale de Stotzheim/Westhouse - Fête de la Musique
- ◆ 21 Repair Café - Salle polyvalente
- ◆ 22 Fête Dieu avec procession
- ◆ 28 TCW - Fête de clôture jeunes
- ◆ 29 ESW - Marché aux puces

### NOTA BENE :

- AGF :** Association Générale des Familles (section Westhouse)  
**APEW :** Association des Parents d'Elèves de Westhouse  
**APSAN :** Association des Pêcheurs Sportifs et Amis de la Nature

- ESW :** Etoile Sportive de Westhouse (basket)  
**ASW :** Association Sportive Westhouse (football)  
**PCS :** Pétanque Club de la Scheer  
**TCW :** Tennis Club de Westhouse



## Les associations vous informent

### Amicale Sportive Westhouse

L'AS Westhouse, ce n'est pas seulement du football, c'est aussi une association dynamique qui fait vibrer la vie locale bien au-delà du terrain.



L'année 2024 a été marquée par de nombreuses initiatives qui ont renforcé les liens entre les habitants et insufflé une nouvelle énergie au club. Une dynamique qui se perpétue dès les premières secondes de 2025 avec la grande soirée du Nouvel An.

Plus de 110 personnes, en plus des membres du club, ont célébré le passage à 2025 dans une ambiance chaleureuse, accompagnés d'un délicieux repas et guidé par DJ Draco. Comme le veut la tradition, la nuit s'est achevée par une soupe à l'oignon partagée au petit matin !

Pour se remettre des fêtes, le club a ouvert ses portes avec le "Wesch Sport". Chaque dimanche matin, les participants, qu'ils soient coureurs ou marcheurs, adultes ou enfants, se retrouvaient pour un moment sportif et convivial. Les plus sportifs parcouraient jusqu'à 8 km de course, tandis que les marcheurs arpentaient des itinéraires de 5 à 6 km.



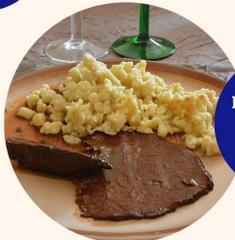
L'AS Westhouse ne prévoit pas seulement de se dépenser sur le terrain, mais aussi en cuisine ! Le 27 avril, le club organisera son habituel rosbif, servi sur place ou à emporter.

D'autres événements destinés aux Westhousiens et habitants des alentours seront prévus en courant d'année.



AS WESTHOUSE

# ROSBIF



Paiement CB, espèces et chèques

A emporter **15€**  
Sur place **20€** (avec dessert et café)

## Dimanche 27 Avril

A partir de 11h30

Réservations ou commandes jusqu'au 20 avril :

- Franck Wissenmeyer : 06 12 41 28 67
- Delphine Amann : 06 08 36 26 85



## AS WESTHOUSE RECRUTEMENT

### Saison 2025-2026

Rejoignez nos équipes séniors

**D5**

**D8**

Ou nos équipes jeunes

**U7**  
2019 - 2020

**U9**  
2017 - 2018

**U11**  
2015 - 2016

**U13**  
2013 - 2014

**U15**  
2011 - 2012



06 - 21 - 94 - 04 - 91  
 06 - 12 - 41 - 28 - 67

## Amicale des pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Westhouse  
organise sa

# Soirée Asperges Samedi 26 Avril Salle Sainte Barbe

Asperges au  
lambon

Dessert et Café

23€



Uniquement sur réservation avant le 18 Avril:

[amicale.spwesthouse@gmail.com](mailto:amicale.spwesthouse@gmail.com)

Anthony Kluge 06 11 15 41 21

Eric Fromm 06 82 15 67 70



Amicale des Sapeurs-Pompiers de Westhouse - SIREN : 832 295 125  
[amicale.spwesthouse@gmail.com](mailto:amicale.spwesthouse@gmail.com)  
Salle Sainte Barbe - Petite rue de l'église - 67230 Westhouse

## AGF

# Friehjohr Marik

Marché de Printemps

Organisé par la section AGF de Westhouse

Dimanche 18 Mai 2025

de 10h à 18h

Au centre du village  
de Westhouse

Entrée libre



Producteurs et artisans locaux

Animations pour petits et grands

Restauration et buvette sur place

Renseignements :  
[westhouse@agf67.fr](mailto:westhouse@agf67.fr)

Crédit Mutuel



Ne pas jeter sur la voie publique

## APEW

Nous avons le plaisir de vous inviter à la traditionnelle **Kermesse des écoles** qui se tiendra le samedi **14 juin 2025**.

### Au programme :

- ◆ Le spectacle proposé par les enfants
- ◆ Des stands de jeux pour les enfants
- ◆ Un stand de restauration et une buvette

Nous comptons sur votre présence pour faire de cette kermesse un moment agréable.

Les horaires vous seront communiqués ultérieurement.



## PCS



### Le pétanque club de Westhouse

Remercie tous les habitants de la commune pour leur générosité concernant les cartes de soutien et pour le succès toujours croissant de la vente de sapins.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir une dizaine de nouveaux licenciés qui viennent renforcer nos équipes.

Pour celles et ceux qui sont intéressés par la pétanque de compétition ou en loisir, le club est ouvert les mardi et vendredi soir et le mercredi après midi.



Nous vous rappelons que notre salle est disponible à la location pour 60 personnes maximum, cuisine équipée, meuble réfrigérant, four et lave-vaisselle...

Renseignements auprès de Mr Churque 06 51 75 85 40 ou lors des ouvertures du club house en soirée.

Registre des associations Greffe d'Illkirch-Graffenstaden VOLUME XIV FOLIO 36 Siret N° 485 163 323 00010

Siege Social : rue du Stade -67230 Westhouse -Tel 03 88 58 15 79

## Une image, une histoire



### Association Une Image, Une Histoire.

Chers Weschers

L'association Une Image, Une Histoire, forte de 17 membres, organise, durant toute l'année, des cours photos au 2<sup>ème</sup> étage de l'école communale de Westhouse.

Un studio de prises de vues y est en cours d'aménagement et nous permettra de franchir une nouvelle étape dans notre progression tant technique qu'artistique.



Fin 2024, dans le cadre de sa quinzaine du sociétariat, l'agence du Crédit Agricole de Benfeld a mis notre association à l'honneur en exposant une vingtaine de clichés dans ses locaux.



Ce printemps et début d'été s'annonce riche en événements pour notre club photo. Outre les sorties de "chasse aux images", nous participerons à diverses manifestations dans le village et alentours.

#### Retenez d'ores et déjà les dates:

- **Dimanche 18 mai**, vous pourrez nous retrouver dans les rues de WESTHOUSE. On vous accueillera au Marché de Printemps.

- **Dimanche 8 Juin**, pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire des Jardins Ouvriers de SELESTAT (route de Colmar) nous présenterons des images liées au jardinage et plus globalement à la nature.

- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin** à SAND aura lieu l'édition 2025 du Collectif du Jardin. Nous exposerons nos œuvres lors du désormais traditionnel week-end culturel et artistique en plein air.



Et d'autres RDV sont déjà fixés pour le 2<sup>ème</sup> semestre. Les sujets et thèmes photographiques ne manquent pas. Patience, on vous dira tout au prochain épisode...

Hopla, on compte sur vous et nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

## Etoile Sportive Westhouse

Pour des raisons de bonne organisation, nous demandons aux habitants de Westhouse souhaitant un emplacement **devant leur domicile ou un emplacement habituel** de bien vouloir s'inscrire **avant le 27 avril 2025**.

Passé ce délai, nous ne pouvons malheureusement plus garantir cette **priorité**.

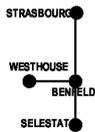
Pour toute autre place, les réservations peuvent se faire **jusqu'au 22 juin 2025** comme indiqué sur le formulaire d'inscription.

Merci pour votre compréhension.

Pour tout renseignement, veuillez contacter  
Bernard REIBEL au 0388742257.



## 32<sup>ème</sup> MARCHÉ AUX PUCES FETE AU VILLAGE DIMANCHE 29 JUIN 2025



à WESTHOUSE près Benfeld  
Place de l'église de 8H à 18H

À votre disposition au courant de la journée :

- Marché aux puces
- Animations de rues
- Particuliers (Profitez-en pour vider caves et greniers) 15 € les 5 mètres et 3 € le mètre supplémentaire.

11H Apéritif / 12H Repas (Sans réservation) / 17H Tartes flambées

Toute la journée : Restauration + Buvettes + Animations de rue

**Talon à retourner avant le 27/04/2025 OU le 22/06/2025 à :**

REIBEL Bernard 219B Petite rue de l'église

67230 WESTHOUSE Tél. : 03 88 74 22 57

Notre Site puces : <https://puces.eswesch.fr/> Site club : <https://basket.eswesch.fr/>

Renseignements : [westhousemap@gmail.com](mailto:westhousemap@gmail.com)

### Règlement :

- Le marché aux puces est ouvert à tous sous condition de respecter ce règlement et de renvoyer le coupon réponse totalement rempli accompagné du paiement en Chèque.
- Les stands de boisson et restauration sont exclus puisque réservés à l'association organisatrice (ESW). Les actions de vente se feront exclusivement dans les limites de l'emplacement vous ayant été attribué. La vente ambulatoire est strictement interdite.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est proscrite.
- Le prix des cinq mètres linéaires est de 15 €.
- Mise en place des exposants : de 6h30 à 8H. **Les places inoccupées à 8H seront redistribuées et non remboursées.**
- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre au plus tard à 18H.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'ESW sera seule juge et pourra prendre toute disposition. Ce règlement a été déposé à la mairie de Westhouse.
- **ATTENTION** les emplacements de 5 mètres ne permettent pas de garer tous les types de véhicule. Si le vôtre fait plus de 5 mètres merci de prendre 1 ou plusieurs mètres supplémentaires (3 € le M) ou de vous garer à l'extérieur.
- **Les règles sanitaires et de sécurité à la date du 29 juin 2025 seront à respecter.** Le comité de l'ESW

NOM PRENOM \_\_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

CI ou Passeport N° \_\_\_\_\_ délivrée le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° du registre de commerce (si Professionnel) : \_\_\_\_\_

Réserve un emplacement de : \_\_\_\_\_ Tranche(s) de 5 mètres à 15 € = \_\_\_\_\_ €

Mètres supplémentaires(s) : \_\_\_\_\_ mètre(s) à 3 € le mètre = \_\_\_\_\_ € Total = \_\_\_\_\_ €

Type d'activité : Particulier (Puces) \_\_\_\_\_ Artisanat \_\_\_\_\_ Brocante \_\_\_\_\_

Denrées périssables \_\_\_\_\_ Précisez \_\_\_\_\_

Je certifie sur l'honneur que l'origine des objets que je mets en vente est régulière et que je ne participe à ce type de manifestation que deux fois dans l'année en cours.

Seules les réservations dûment remplies, signées et accompagnées de leur paiement en chèque seront prises en comptes.

Les chèques sont à libeller au nom de : E S W

SIGNATURE (obligatoire) :

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par l'ESW. ESW 01/2025



# MARCHÉ AUX PUCES

Fête au cœur du village

67230 WESTHOUSE  
Dimanche 29 juin 2025

Inscriptions au : 03 88 74 22 57 32<sup>ème</sup> édition

11h : Apéritif  
12h : Repas  
17h : Tartes flambées  
Animations

Restauration  
Buvettes  
Animations des rues



Crédit Mutuel

Notre site puces : <https://puces.eswesch.fr/>  
Notre site du club : <https://basket.eswesch.fr/>



Dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette date. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par l'ESW.



## Manifestations à venir prochainement :

**Samedi 12 et dimanche 13  
avril** : le warhammer, notre traditionnel jeu de figurines sur table



**Samedi 17 mai** : ramassage des vieux papiers



## Amis de la chapelle du Holzbad

### 48<sup>ème</sup> Anniversaire de la Chapelle Saint-Ulrich du Holzbad

Dimanche 6 juillet



*L'association des Amis de la Chapelle a le plaisir de vous inviter à fêter le 48<sup>ème</sup> anniversaire de la rénovation de notre chapelle, le dimanche 6 juillet.*

*Dans une ambiance familiale et champêtre, nous vous donnons rendez-vous dans la cour de la ferme Derivaux, à Westhouse - Route de Valff*

### Programme

- 16h30** *Messe en plein air, animée par la Chorale Sainte-Cécile de Westhouse.*
- 17h30** *Concert de la Chorale Clé des chants et apéritif concert animé par la Musique-harmonie de Westhouse.*
- À partir de 17h45** *Tartes flambées et petite restauration.*





Fête de Noël des ainés



Réveillon du nouvel an ASW



## Rétrospective

En décembre 2024...

En février 2025...



Chorale Clé des chants au Zénith de Strasbourg



Concert Musique Harmonie Westhouse/Stotzheim

Préparation des décorations estivales pour notre village



Décoration maison Walter par le périscolaire



**Wescherblattel n° 108 :  
parution fin juin 2025**

Responsable de la Rédaction et de la Publication :  
Audrey KISTNER  
Rédacteur en chef : Mireille FUHRMANN  
Membres du Comité de Rédaction :  
Nicolas EHRHARD, Céline ETIENNE, Agnès FEIST,  
Estelle FRITSCH, Éric FROMM, Christian STRIEBEL  
Imprimé par nos soins